

# Vie Option santé

DEUX PROTECTIONS EN UNE

À L'USAGE  
EXCLUSIF DES  
CONSEILLERS

Ce produit s'adresse à tous les types de clientèle à la recherche d'une protection d'assurance vie permanente tout en se protégeant en cas d'une maladie grave.

En ajoutant l'Option santé à son assurance vie, le membre et client obtient deux protections permanentes sur un même contrat. Une somme est versée au premier événement, soit en cas de décès ou de maladie grave.

## Comment ça fonctionne ?

Le membre et client choisit une assurance vie permanente de 100 000 \$ et y ajoute une protection Option santé de 25 000 \$ :

- S'il n'est pas atteint d'une maladie grave couverte, ses bénéficiaires reçoivent 100 000 \$ à son décès.
- S'il est atteint d'une maladie grave couverte, il reçoit 25 000 \$, sans devoir satisfaire une période de survie. À son décès, le solde de son montant d'assurance vie, soit 75 000 \$, est versé à ses bénéficiaires.

## Caractéristiques des protections

CINQ CHOIX DE COMBINAISONS	VIE ENTIÈRE GARANTIE PAYABLE				TEMPORAIRE À 100 ANS	+	OPTION SANTÉ
	15 ans	20 ans	Jusqu'à 65 ans	Jusqu'à 100 ans			
Âge à l'établissement (anniversaire le plus proche)	18 à 65 ans						
Montant d'assurance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurance vie : 10 000 \$* à 10 000 000 \$</li><li>• Option santé : 10 000 \$ à 3 000 000 \$</li><li>• Le montant d'assurance Option santé ne doit pas excéder le montant d'assurance de la protection vie.</li></ul>						
Montants payables	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de maladie grave couverte, le montant de l'Option santé est versé à l'assuré.</li><li>• Au décès, les bénéficiaires reçoivent le montant d'assurance vie réduit des sommes déjà versées.</li></ul>						
Durée de la protection	À vie						
Durée de paiement	Même durée de paiement que la protection d'assurance vie à laquelle elle est combinée.						
Maladies graves et troubles couverts, y compris la perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"><li>• 26 maladies graves</li><li>• Tous les cancers :<ul style="list-style-type: none"><li>- 100 % du montant de l'Option santé est versé pour un cancer mettant la vie en danger.</li><li>- Une avance de 30 % du montant de l'Option santé est versée pour les ablations chirurgicales (maximum de 100 000 \$).</li><li>- Une avance de 15 % du montant de l'Option santé est versée pour un cancer à un stade précoce (maximum de 50 000 \$).</li><li>- Une avance de 15 % pour les troubles et interventions cardiovasculaires mineurs (maximum de 50 000 \$)</li><li>- Une avance de 1 % du montant de l'Option santé est versée pour les cancers non énumérés dans le contrat (maximum de 5 000 \$).</li></ul></li><li>• Plus de 16 diagnostics et traitements moins sévères donnant droit à une avance du montant de l'Option santé.</li><li>• Protection Soins de longue durée :<ul style="list-style-type: none"><li>- 100 % du montant de l'Option santé est versé lors d'une perte d'autonomie permanente.</li><li>- Une avance de 15 % du montant de l'Option santé est versée lors d'une perte d'autonomie temporaire (maximum de 25 000 \$).</li></ul></li></ul>						

\* Le montant minimal d'assurance vie est de 25 000 \$ pour la temporaire à 100 ans.

CINQ CHOIX DE COMBINAISONS	VIE ENTIÈRE GARANTIE PAYABLE				TEMPORAIRE À 100 ANS	+	OPTION SANTÉ
	15 ans	20 ans	Jusqu'à 65 ans	Jusqu'à 100 ans			
Option de vie assurée	Individuelle seulement						
Fin de la protection	<b>Assurance vie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>À la résiliation de l'assurance vie</li> <li>Au décès de l'assuré</li> <li>Au paiement de la prestation de maladie grave, si elle représente 100 % du montant d'assurance vie</li> </ul>					<b>Option santé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>À la résiliation de l'Option santé</li> <li>À la résiliation de l'assurance vie</li> <li>Au décès de l'assuré</li> <li>Au paiement de la prestation de maladie grave</li> </ul>	
Protections complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mort, mutilation ou perte d'usage accidentelles</li> <li>Mutilation ou perte d'usage accidentelles</li> <li>Fracture accidentelle</li> <li>Fracture accidentelle – enfants</li> <li>Accident</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération des primes en cas d'invalidité</li> <li>Assurance vie – enfants</li> <li>Garantie d'assurabilité</li> <li>Garantie d'assurabilité – entreprise</li> </ul>	
Diagnostiques à l'étranger	Desjardins Assurances accepte les diagnostics établis et les traitements prodigués à l'extérieur du Canada et des États-Unis si tous les dossiers médicaux qui lui sont fournis lui permettent d'établir à sa satisfaction que toutes les conditions requises par la définition ont été remplies.						

## Quels sont les avantages de l'offre de Desjardins Assurances?

- 1 Cette protection couvre un grand nombre d'interventions cardiovasculaires et paie partiellement ou en totalité tous les cancers<sup>1</sup>. **Si le membre et client se demande s'il sera couvert en cas de cancer, la réponse sera OUI<sup>2</sup>.**
- 2 Lorsque l'assuré souscrit une assurance de Desjardins Assurances il peut, ainsi que ses proches, accéder en tout temps à des services d'accompagnement gratuits, selon sa protection d'assurance. Ces services peuvent lui être utiles tant lorsqu'il est en santé que lorsqu'il traverse une période plus difficile. Une assistance téléphonique est également offerte 24 h/24 et 7 j/7.

Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances.

<sup>1</sup> En février 2021.

<sup>2</sup> Certains cancers sont couverts par une avance de 30 %, de 15 % ou de 1 % selon la gravité du diagnostic. Certaines conditions et exclusions peuvent être applicables. Pour plus de détails, veuillez vous référer auprès de votre conseiller en sécurité financière ou à vos clauses de contrat.

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.

